



Mairie

Ouverture du secrétariat les mardi et jeudi de 17h00 à 19h00.
03.44.54.20.82 – mairiedeborest@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Réunion du 22 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.

Date de convocation : 19/09/2025

Présents :

Mesdames Degraeve et Lacaze,

Messieurs Bianchini, Bordereau, Carpentier, De Freitas, Duchesne, Longuet et Sicard.

Absents excusés : Valérie Didier et Gérard Fleury.

Pouvoir de Valérie Didier à Bruno Sicard.

Secrétaire de séance : Charles-Antoine Longuet.

Monsieur Guillaume Duchesne a prévenu le maire de son arrivée retardée de 15 minutes.

0 : Election d'un/e secrétaire de séance

Monsieur Charles Longuet se propose et c'est à l'unanimité des membres présents qu'il est élu à ce poste.

1 : Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Sans remarque des élus, le compte-rendu du 16 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

2 : Délibération pour le transfert de compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes

Il est rappelé qu'on appelle un transfert de compétence qui part des syndicats ou de certaines communes vers l'intercommunalité. Notre village n'est pas concerné pour la compétence eau potable gérée par le syndicat de Montlognon, le simaep est sur 2 intercommunalités et il s'oppose à ce transfert.

Monsieur Bordereau souligne qu'une nouvelle loi de cette année a fait que le transfert de compétence n'est finalement plus une obligation. La commune pourrait donc voter négativement cette délibération ou même ne pas voter et ce serait même une erreur de laisser cette compétence à l'intercommunalité. Il est bien dommage que les études d'il y a une dizaine d'années sur l'assainissement n'aient jamais abouties.

Pour monsieur Sicard, compte tenu du travail réalisé par les élus de l'intercommunalité depuis 2018, cette démarche est communautaire et la compétence concerne aussi l'assainissement collectif qui sera difficilement supportable pour notre petit village. Même si Borest n'est pas concerné il faut délibérer.

Messieurs Carpentier et Bordereau demandent quelle forme prendra la rédaction de la délibération. Les termes annotés seront « la commune sera non concernée par ce transfert pour l'eau potable mais approuve le principe de transfert de cette compétence ».

Lorsque Borest sera à nouveau concerné par ces transferts, une nouvelle étude sera alors menée.

Monsieur le Maire prend lecture du projet de délibération envoyé par la C.C.S.S.O.

Le conseil municipal, faute d'éléments décide de ne pas voter pour l'instant.

3 : Révision des tarifs dans le cimetière communal

Il y a beaucoup de demandes de personnes extérieures et ne résidant pas à Borest pour l'achat de concessions funéraires. Monsieur le Maire propose une tarification spéciale pour les extérieurs afin de privilégier les résidents borestois.

Rappel des tarifs :

- Concession de 50 ans de 3.36m² pour 400 euros,
- Par tranche de 3.36 m² supplémentaire également 400 euros (double concession),
- Cavurne dans le colombarium : 700 euros pour 30 ans ; 1350 euros pour une 50 ans.

Il est proposé par le Maire de passer à 600 euros pour une concession trentenaire de 3.36 m². Les conseillers municipaux pensent qu'une augmentation de 200 euros ne les dissuadera pas. Nous ne savons pas si nous pouvons interdire l'accès aux extérieurs. La municipalité se renseignera.

La possibilité de construire un nouveau cimetière est complexe et longue avec un passage en commission des sites ou encore une présentation et un accord de la préfecture.

La réduction de corps est une procédure qui concerne la famille pour pouvoir mettre un nouveau corps tandis que la reprise de concession est une procédure complexe qui prend à minima 3 ans à charge de la mairie.

Dans un premier temps, le conseil municipal est plutôt favorable à cette augmentation de tarifs pour freiner les extérieurs mais il faut réfléchir tout de même à cette notion d'extérieurs à la commune. Les cas sont multiples, avec des attaches à Borest parfois depuis l'enfance ou sur une tranche de vie.

Toutefois, en fin de vie, les personnes qui ont eu un bien sur Borest, sont souvent en maison de repos sur Senlis, on ne peut pas les écarter d'avoir la possibilité d'obtenir une concession au cimetière communal de Borest alors qu'elles ont résidé 30 ou 40 ans dans le village.

Monsieur le Maire souhaite qu'une commission soit formée pour se pencher sur la procédure de reprise des concessions au cimetière et sur la réflexion quant à l'augmentation des tarifs. Un premier travail avait été fait par Monsieur Bacot, ancien conseil municipal sur les concessions en état d'abandon, il doit être actualisé.

Il met au vote une augmentation des tarifs pour 200 euros pour les non-résidents : 3 absentions sont formulées par messieurs Carpentier, Duchesne et Longuet. Madame Degraeve n'est pas d'accord avec le terme de non-résident.

Faute d'éléments et incertains face à 200 euros de plus pour dissuader les non-résidents, certains conseillers municipaux souhaitent plutôt délibérer lors d'une prochaine séance.

Monsieur Bordereau rappelle que le problème de fond est la place disponible dans ce cimetière et donc sa gestion et qu'en acceptant les non-résidents on peut avoir plus de personnes potentiellement accueillies et on ne pourra plus les refuser.

Le conseil municipal s'interroge sur la possibilité d'avoir des tarifs uniques ou différents selon les concessionnaires à l'intérieur même d'une commune, puisqu'il s'agit d'un lieu public. Sur le service public.fr, le tarif peut varier en fonction de l'emplacement dans le cimetière et d'une commune à l'autre.

Une fois qu'on aura obtenu des informations complémentaires, le conseil municipal délibérera sur la possibilité pour des extérieurs ou non-résidents de se voir refuser l'achat de concession. Les termes appropriés seront étudiés et revus.

4 : Travaux

-Un permis de construire et de démolir de 2024 pour Mme Brun viennent d'être acceptés.

Ces dossiers passés par la commission communale des travaux avaient été refusés par la D.R.E.A.L. et la Direction Départementale des Territoires de l'Oise (D.D.T) car le bien est

en site protégé. Un rendez-vous avec le pétitionnaire et la D.D.T. a eu lieu pour modifier les dossiers en fonction de ce qui pouvait être accepté et des améliorations à apporter.

Suite aux modifications, ils sont repassés en commission des sites en juin puis partis pour avis, décision et signature au ministère de la culture où un accord a été formulé. Ces dossiers avaient été également acceptés par le Parc Naturel Régional, la D.D.T. et le Préfet.

La commission des travaux aurait aimé voir les modifications apportées.

-Les travaux rue du Four sont terminés. Monsieur Berthou, qui n'a pas trouvé normal que son entrée ne soit pas refaite et nous a mis en demeure par le biais de son avocat. L'avocat de la commune vient de répondre.

-Durant l'été, un jeu a été abîmé à l'aire de jeux et grâce aux caméras la personne a pu être identifiée et s'est excusée. Elle prendra à sa charge le remplacement du jeu.

-10 plaques d'amiante ont été déchargées en forêt. Un dépôt de plainte en gendarmerie a été réalisé. 3 offres ont été reçues et elles viennent d'être retirées par une entreprise spécialisée vendredi dernier. Il est rappelé que la procédure est très stricte, onéreuse (plus de 3000 euros) et demande du temps. Il va être demandé une prise en charge financière par l'intercommunalité.

-Il y a un problème sur un nouveau four de la cantine de Borest livré cet été. L'ampérage ne correspond pas et il ne monte pas en température. L'ancien four de Borest partira à Mont L'Evêque pour remplacer l'actuel.

-2TP2I interviendra cette semaine intramuros pour boucher les trous et nids-de-poule.

-Des travaux de piquage, jointoiement et rebouchage des 3 arcades de l'église par Monsieur Alexandre Lefevre vont débuter sous peu.

-La société Dache est intervenue pour masquer et appliquer des filtres sur les images visionnées par les caméras. Le dossier de renouvellement actualisé passe en commission cette semaine. Dès l'accord favorable la commune adhèrera à un protocole mis en place par le conseil départemental pour permettre à la gendarmerie de visionner les caméras à distance en étant rattaché au centre de supervision.

-Des guirlandes de plusieurs types ont été commandées avec 16 prises sur lampadaire. Un lampadaire rue du Madras va être déplacé à la jonction rue Pidore / rue Monny / sente Monny. Un dossier de demande de subvention à hauteur de 50 % a été envoyé à la C.C.S.O.

5 : Décision modificative pour augmenter les crédits liés au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.)

Ce fonds est un fonds de péréquation entre les communes les plus riches qui versent aux communes les plus défavorisées. Son montant vient d'être précisé et il s'élève à 15 319

euros, il est finalement plus élevé qu'au moment du budget où il avait été estimé à 14 151 euros. Il est proposé d'effectuer un virement de crédits du compte 615231 vers le compte du F.P.I.C. pour 1168 euros.

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux sont favorables à ce virement de crédits.

6 : Etat des lieux de la rentrée scolaire

54 élèves sont présents cette année dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal et répartis comme suit :

P.S / M.S : 14

G.S / C.P : 13

CE1 / CE2 : 13

CM1 / CM2 : 14

La classe des G.S / C.P, détachée pour l'année scolaire 2024-2025 est maintenant officiellement résidente sur Borest.

La commission pour l'étude du Regroupement Pédagogique Concentré (R.P.C.) a reçu un premier architecte en juin et se rendra dans un R.P.C. voisin dans la semaine.

La baisse des effectifs est inquiétante. A la fin de l'année prochaine ce sont 9 CM2 qui partiront au collège, ils ne seront pas remplacés par autant de petites sections.

Plusieurs familles ont quitté le Regroupement Pédagogique.

L'institutrice des petites et moyennes sections est toujours en exercice, elle a été relevée de sa fonction de directrice.

Monsieur Bordereau propose de refaire un courrier à l'éducation nationale car elle n'a pas tenu ses différents engagements pris devant tous les conseillers municipaux le 28 avril dernier. Monsieur le Maire a déjà remis un courrier au directeur académique.

Une convention d'heures de piscine pour les GP/CP et CE1/CE2 est en cours de signature avec la ville de Senlis. Les écoles seront certainement à la recherche de parents bénévoles pour accompagner les nageurs.

Pour faire face aux incivilités dans le bus du R.P.I. un règlement a été créé et il a été validé par les maires, les enseignants, l'A.T.S.E.M. et le chauffeur de bus. Il sera remis à tous les élèves concernés pour lecture et signature. Il précisera quel enfant est autorisé à rentrer seul chez lui ou encore qui peut le récupérer. Une subvention pour le transport des maternelles a été obtenue.

La nouvelle présidente de l'A.P.E.M. est madame Pascal et les 3 membres du bureau bénévoles sont remerciés. Peu de parents s'impliquent mais critiquent !

Les deux contrats de Madame Barrois ont été renouvelés pour une nouvelle période de 3 ans. Le montant de l'indemnité de ces deux contrats a été revalorisée selon l'inflation.

Toutes nos félicitations pour les délégués éco responsables de la classe de Madame Plessier qui sont mentionnés dans le journal des écoles écocitoyennes du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France.

7 : Etude pour la zone d'expansion de crue de la Nonette avec le S.I.S.N.

Des photographies sont remises aux conseillers municipaux sur les inondations et les bas de jardin de la sente et de la rue Monny. Elles datent d'octobre 2024.

Le dossier piloté par le syndicat de la Nonette et un cabinet d'étude a envoyé aux conseillers municipaux fin août ; il appelle quelques remarques de M. Carpentier. Elles ont été envoyées au syndicat qui a apporté ce matin quelques éléments de réponse, notamment l'impossibilité de déplacer le rû Chambord.

Une réunion aura lieu avec le syndicat le 9 octobre.

La mairie de Ver-Sur-Launette n'a jamais répondu.

Du côté de Mont-L'Evêque le dossier semble avancer avec la famille concernée qui va elle aussi lancer une étude pour recréer les berges sur son domaine et redonner du courant à ce cours d'eau.

8 : Aménagement pour la résolution pour la résorption de la rétention d'eau de la route communale n°7 de Borest à Montépilloy (Chemin des Anglais)

Guillaume Duchesne et le Maire ont récemment eu un rendez-vous avec le S.I.S.N. pour la route entre Fourcheret et la coopérative agricole pour le tronçon après le virage où il y avait une accumulation d'eau importante, ce qui était dangereux.

Suite au 1^{er} rendez-vous de mai, des tranchées avaient été faites par la S.C.E.A. Duchesne pour faire office de test pour évacuer le trop plein d'eau par ces tranchées et non l'accumulation sur la route. Le résultat a été très satisfaisant. Une mini pelle à la charge du S.I.S.N. va refaire des tranchées et réaliser une noue au 1^{er} trimestre 2026.

Ils vont intervenir dans un deuxième temps sur la départementale 134 à la croisée du chemin de la Croix Rouge pour remettre en état les bas-côtés qui se bouchent facilement. Ensuite la commune se chargera de les entretenir.

9 : Questions et informations diverses

Madame Degraeve rapporte qu'à la brocante du 7 septembre il y avait cette année 30 exposants mais 3 ne sont pas venus, ils représentaient 13 mètres linéaires.

216 mètres de linéaires ont été vendus mais c'est consternant les gens qui partent avant la fin, entraînant ainsi les autres. Un règlement sera signé par les exposants l'année prochaine pour éviter ces désagréments.

Les inscriptions ont généré 432 euros et la brocante dans son ensemble 956 euros de bénéfice.

Merci aux bénévoles pour leur aide : montage de tente, barbecue, cuisson des frites etc.

9 : Questions et informations diverses

-Le comité des fêtes se réunira prochainement et les festivités à venir sont :

Halloween le 31 octobre

Le repas des nouveaux borestois sera finalement le vendredi 7 novembre à 20 heures.

Puis viendra la cérémonie du 11 novembre et Noël des enfants le 14 décembre.

La commission du C.C.A.S. va également se réunir et définir les dons de fin d'année pour les aînés de 65 ans et plus.

-Une gazette va paraître courant octobre et des articles sont demandés aux conseillers municipaux.

-Monsieur Deforest, syndicat de la Nonette, réalise tous les mois un relevé pluviométrique qui est affiché dans les panneaux du village.

-Monsieur le Maire a reçu une lettre de remerciements au conseil municipal par l'association des poteaux des trois forêts pour la subvention versée.

-Le gouvernement s'est engagé en faveur de la protection des espaces naturels en aidant les communes qui supportent un certain nombre de charges liées à la protection de la biodiversité. A ce titre Borest a perçu 7307 euros.

-Une visite organisée par le P.N.R. sur les traces de la Nonette de Borest à Fontaine Chaalis aura lieu le 12 octobre.

-Une copie du courrier de la Préfecture adressé aux Maires sur les élections municipales 2026 a été donné à chaque conseiller municipal.

-Côté tennis, 12 formules ont été souscrites pour un chiffre d'affaires de 1060 euros.

La haie du tennis sera taillée prochainement et madame Degraeve prêtera son télescopique avec nacelle.

-Monsieur le Maire a été reçu par madame Lézier, co-proprétaire des Constructions Mécaniques de Chamant pour l'entretien des ronciers et du panneau STOP à proximité de leur entreprise dans la zone de l'ancienne gare à Borest, Chemin de Chantefontaine et rue de Meaux. En effet un entretien était nécessaire pour une meilleure visibilité des véhicules. Il sera effectué par le propriétaire voisin et la commune.

-Monsieur Bianchini indique que l'entreprise Delavaquerie interviendra dès demain pour l'entretien des bas-côtés.

-La campagne betteravière a débuté et les conseillers municipaux peuvent participer à une visite de la sucrerie de Chevrières le mercredi 22 octobre.

-Le nouveau Premier Ministre, Sébastien Lecornu a écrit à tous les maires français pour les remercier dans l'exercice difficile de leurs fonctions.

-La maison communale ne sera pas pavoisée de drapeaux palestiniens.

-Monsieur Bordereau informe que le locataire de l'étang a tenu ses engagements quant à l'entretien du bien et que la commune s'occupe de l'entretien de la bordure.

-Madame Degraeve demande si le conseil municipal souhaite poursuivre la manifestation de la brocante. A priori oui mais tout dépendra des élections municipales à venir.

-Pour les élections 2026, un panachage homme femme sera obligatoire sur la liste et il sera interdit de rayer sinon le bulletin sera considéré comme nul.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h06.

Le prochain conseil municipal est fixé au 3 novembre.

(Rectification le conseil municipal sera le 5 novembre 2025 à 20 heures)